

M



BILAN DES 10 ANS DE LA FONDATION MAISON DE L' APHASIE

2013- 2023

Analyser le passé pour mieux imaginer l'avenir

Louise Bourbonnais, directrice générale FMA

et

Guylaine Le Dorze, présidente FMA

1 - Introduction

Depuis ses débuts, FMA attribuera des dons et soutiendra AQPA en fonction d'une variété de circonstances auxquelles les deux organismes ont répondu au mieux de leurs capacités. Au bout de 10 ans de fonctionnement, force est de constater que les deux organismes sont à des niveaux différents de développement structurel et financier et que leur mode de fonctionnement réciproque n'a pas encore été formalisé. Il repose essentiellement sur une bonne entente, un partage de ressources, de la bonne volonté de part et d'autre, et des discussions fréquentes et ouvertes tant informelles que lors des CA de FMA, où trois représentants de AQPA sont présents, ce qui, néanmoins, sera modifié en 2022.

Ce texte tentera et de dresser un portrait de FMA au travers de ces 10 années de développement et de décrire l'évolution des pratiques que FMA a employées pour soutenir AQPA. Ces informations sur les pratiques d'attribution utilisées serviront à alimenter la réflexion sur les politiques qui pourraient en découler.

Conformément à sa mission, FMA doit adopter une politique d'attribution de dons qui convienne aux situations financières respectives des deux organismes (FMA et AQPA) et qui favorise le développement de services répondant aux besoins des personnes aphasiques membres de AQPA (voir le Tableau 1).

Tableau 1. Mission de la Fondation Maison de l'aphasie

La Fondation Maison de l'aphasie (ci-après nommée « FMA ») a pour mission de soutenir financièrement l'Association québécoise des personnes aphasiques (ci-après nommée «AQPA ») en vue de favoriser la participation sociale des personnes aphasiques.

Dans la réalisation de sa mission, FMA :

1. Par des campagnes de souscription ou autre mode de collecte de fonds, sollicite et reçoit des dons, des legs ou tout autre type de contribution, notamment en argent, en valeurs mobilières ou en biens immobiliers, et administre ces avoirs en vue de les faire fructifier ;
2. Distribue des fonds pour soutenir les activités et les services essentiels dispensés par l'AQPA, notamment lorsqu'ils ne sont pas financés par des subventions gouvernementales ou autres ;
3. Contribue à l'établissement d'une « Maison de l'aphasie » appelée à accueillir et loger, dans des appartements à loyers abordables, des personnes aphasiques et leurs proches de la région de Montréal et de participer au financement des services qui y seront dispensés

4. Ce faisant, soutient les activités promouvant la participation sociale des personnes aphasiques et leurs proches, dans la société québécoise. Dans ce contexte, le conseil d'administration de FMA dote son organisme de quatre politiques, soit 1) la politique d'acceptation de dons et de commandites, 2) la politique d'attribution des dons, 3) la politique de placements et 4) la politique de reconnaissance lui permettant d'encadrer ses activités ainsi que de soutenir et d'assurer leur pérennisation.

2 - Pourquoi l'AQPA s'est dotée d'une Fondation ?

Pour un organisme comme AQPA, avoir une fondation parallèle ne va pas de soi. Toutefois AQPA a fait comme d'autres organismes. Au moment de la création de FMA, AQPA se relève d'une situation financière dramatique et, compte-tenu de ses dettes, était sur le point de devoir fermer ses portes après presque 30 ans d'existence. Après avoir réussi à régulariser la situation de AQPA, sa directrice générale cherche un moyen par lequel AQPA pourrait éviter de se trouver dans une situation de fragilité pareille. Dès 2012, les nouveaux dirigeants de l'époque dont le CA de AQPA, et surtout sa directrice générale, imaginent que AQPA se dote d'une fondation qui la préserverait d'une éventuelle crise financière ou faillite. Cette Fondation serait le « compte d'épargne » de AQPA, une fonction qu'AQPA ne peut assumer, étant donné les règles d'attribution de la subvention du PSOC, principale source stable de financement des activités de AQPA, ayant elle aussi évolué au fil du temps. Les règles de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ne sont pas, non plus, compatibles avec l'idée qu'un organisme charitable réserve des fonds pour épargner.

Lors de la première réunion du CA de FMA, tenue le 8 mars 2013 (selon le procès-verbal), il est question, entre autres, du nom de la fondation adopté provisoirement, de l'adoption ou modification de ses règlements éventuels, du rôle de la directrice de AQPA qui sera directrice aussi de la fondation en se faisant aider du secrétariat de AQPA, jusqu'à ce que celle-ci ait les moyens d'engager une personne directrice. Aussi lors de ce premier CA officiel, FMA adopte une résolution pour faire la demande de lettres patentes auprès d'ARC. ARC lui accordera un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance, lui permettant de fournir des reçus pour dons aux donateurs qu'ils peuvent ensuite utiliser pour fins d'impôts.

Les objets décrits dans les lettres patentes de FMA montrent que son intention première et unique est, et demeure, de recueillir des fonds pour soutenir AQPA (voir le Tableau 2). Malgré des ajouts effectués en 2014 et aussi en 2021 aux objets des lettres patentes, précisant et enrichissant la description des activités de FMA, la pérennité de AQPA et des projets et activités qu'elle propose aux personnes aphasiques demeurent au cœur de FMA.

Tableau 2. OBJETS: Selon les lettres patentes fournies par l'ARC.

Décembre 2013

OBJETS: « Recueillir des fonds pour soutenir les projets et activités de l'Association québécoise des personnes aphasiques à des fins purement philanthropiques à et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres. Les profits, intérêts et dons recueillis serviront exclusivement à assurer la pérennité de l'AQPA. Les objets ne permettent cependant pas aux souscripteurs ou à leurs ayants droit de recouvrer sous quelque forme que ce soit l'argent qu'ils auront versé à la personne morale.

Septembre 2014 (L.P. Supp.)

OBJETS: Recevoir et maintenir un fonds ou plusieurs fonds et affecter la totalité ou une partie du capital et le revenu tiré de ce capital, de temps en temps, à l'Association québécoise des personnes aphasiques, dans la mesure où cette dernière conserve son statut d'organisme de bienfaisance enregistré au Canada, ou à tout autre donataire reconnu conformément au paragraphe 149.1(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Avril 2021 (L.P. Supp.)

Ajout aux OBJETS : Recevoir des dons, des legs et d'autres contributions de même nature en argent ou en valeurs mobilières ou immobilières, qu'elle veut administrer de tels dons, de tels legs et de telles contributions; et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds à des fins charitables.

Il faut noter qu'avant la création de la fondation, une visite suscitée par Mme Hélène Germain-DeCorwin en 2012, chez l'entrepreneur Karel Velan a valu à AQPA un don de 45 000\$. Un don subséquent de 50 000\$ a contribué au besoin qu'AQPA se dote d'une fondation afin de s'assurer que les dons qu'elle recueille soient gérés par une autre entité, une fondation parallèle.

Par ailleurs, d'autres raisons ont amené la création de la fondation, notamment l'instabilité des espaces locatifs. Après 28 années passées à l'Institut universitaire de gériatrie, à proximité du centre de recherche dirigé par un spécialiste de l'aphasie, le Dr André-Roch Lecours, et devant les nouvelles orientations qu'a pris ce milieu, l'IUGM sommait l'AQPA de déménager. Trouver des salles de réunion, un lieu de répétition pour la chorale, et des bureaux adjacents n'allait pas de soi. APQA mit 8 mois à trouver un local, le sous-sol de l'église St-Denis et son presbytère, rue Laurier.

A l'insécurité du logement alliée à la perspective d'une augmentation de la clientèle en raison du vieillissement de la population qui mènerait à de nouveaux déménagements, ajoutons quelques raisons supplémentaires. Des coupures dans le réseau de la santé diminuaient le temps de réadaptation des personnes aphasiques et n'incluaient pas la réinsertion sociale. L'intégration, à cette époque, du Ministère des aînés et de la famille au Ministère de la santé pouvait fragiliser AQPA. La subvention du PSOC était maintenue au même niveau nonobstant l'augmentation du coût de la vie. L'absence de milieux de vie dédiés aux personnes aphasiques a motivé l'idée qu'il faudrait en prévoir pour l'avenir. Enfin, toutes ces raisons réunies ont convaincu AQPA qu'il lui fallait stabiliser son milieu par une Fondation.

Les administrateurs de FMA ont évolué au fil des ans. La grande majorité a pu compléter plus d'un mandat de deux ans. Toutefois un petit groupe de personnes est membre du CA depuis le début, 2013. Voir le Tableau 3. Le nombre d'administrateurs évolue et FMA souhaite toujours les diversifier.

| Tableau 3. Liste des administrateurs du CA de FMA depuis 2013 |
|--|
| Patrice Aubry (2013-2014) |
| Michel Pitre (2013-2014) |
| Marc Labrosse (2013-2016) Josée Fortin (2013-2016) |
| Frédéric Hivon (2013-2017) Normand Trottier (2014-2018) |
| Céline Crowe (2017-2020) Brigitte Hervieu (2017-2020) Christiane Gélinas (2018-2025) |
| Sylvain Chartier (2013-2022) |
| Michelyne Hubert (2013-2025) |
| Mohamed Hocini (2013-2025) |
| Guylaine Le Dorze (2013-2025) Nathalie Blouin (2023-2025) Michel Fleury (2023-2025) Jean Kokou Kpomegbe (2023-2025) |
| <i>Représentants de l'AQPA</i> Marie-Claire Nadeau (2016-2020) Elisabeth Raynard (2020-2021) Hubert Fortin (2020-2022) Suzanne Généreux (2021-2023) Eli Mignault (2023-...) |

3 - Objectifs de FMA et moyens pris pour assurer son développement

Afin de structurer ses activités et son fonctionnement propre, le CA, sous la présidence de Sylvain Chartier dans les dernières années de son mandat, a été engagé dans le processus de mettre au point des codes d'éthique et des politiques. Cette réflexion a mené à clarifier comment recevoir les dons et quels types de dons FMA est habilité à recevoir, ainsi que les obligations des administrateurs et dirigeants. Toutes ces informations sont disponibles sur le site Internet.

3.1- Les politiques de fonctionnement

Préparées sous les soins de Sylvain Chartier et modifiées de manière à satisfaire les administrateurs et dirigeants, des codes et politiques de FMA ont été adoptées au courant de l'année 2022-2023 (Voir Tableau 4).

De plus, depuis l'avènement de la Loi 25, le CA s'est muni d'une politique sur la protection des renseignements personnels des donateurs et des dirigeants, tout en maintenant les possibilités habituelles pour communiquer avec ces personnes.

3.2 - Le type de dons que FMA est habilité à recevoir

Selon la politique d'acceptation et suivant ce qui est affiché sur le site web, FMA est habilité à recevoir toutes les formes de dons suivantes: don régulier de particulier ou de corporation, don *In Memoriam*, don de polices d'assurance-vie, REER/FERR, dons mensuels, dons d'actions ou d'obligations, don par legs testamentaire, don en nature, don d'intérêts résiduels, fonds de dotation.

3.3 - Activités de FMA aux cours des années

Une large part des activités de FMA consiste à communiquer avec le public, ses donateurs et la communauté autour de AQPA. Les proches et les personnes vivant avec l'aphasie sont aussi des personnes qui pourraient vouloir soutenir les activités de FMA. Un immense travail assumé gracieusement par FMA jusqu'en 2020 a été de garder à jour le site Internet de AQPA. Par ailleurs, plusieurs communiqués et documents ont été distribués presque tous les ans pour tenir les personnes donatrices et futures donatrices au courant des activités de AQPA et de FMA. Depuis peu, en 2023, AQPA assume seule ses communications et FMA aussi. Ainsi une grande partie de 2022 et 2023 a été consacrée à la création d'un site Web particulier pour FMA.

Les 10 ans de son histoire ont permis de faire connaître FMA, ce dont témoignent les sections [Nos réalisations](#) et [Notre histoire](#) sur le site web de FMA. Une communauté de donateurs prend forme petit à petit, connaissant mieux AQPA et FMA.

Tableau 4. Liste des codes et politiques et dates de leur adoption par le CA

| Titre du document | Date adoption | No CA | Procès-verbal adopté |
|---|----------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Code d'éthique des administrateurs | 2022 03 09 | 29e réunion | 30 (2022 04 12) |
| Code de déontologie des représentants autorisés | 2022 03 09 | 29e réunion | 30 (2022 04 12) |
| Code de déontologie : lexique | | | |
| Code éthique de FMA et annexes (engagements...) | 2022 03 09 | 29e réunion | 30 (2022 04 12) |
| Politique d'acceptation des dons et des commandites | 2022 04 12 | 30e réunion | 31 (2022 06 07) |
| Politique de reconnaissance | 2022 04 12 | 30e réunion | 31 (2022 06 07) |
| Règlements généraux | 2022 06 07 | 31e réunion | 32 (2023 01 26) |
| Les Valeurs de FMA | 2022 06 07 | 31e réunion | 32 (2023 01 26) |
| Politique de placements | 2023 01 16 | 32e réunion | 34 (2023 04 20) |
| Politique de placements modifiée | 2023 11 07 | 36 ^e réunion | 37 (2024...) |
| Politique sur la protection renseignements personnels | 2023 11 07 | 36 ^e réunion | 37 (2024...) |
| Politique d'attribution | 2023 11 07 | 36 ^e réunion | 37 (2024...) |

3.4 - Les donateurs et les dons reçus à FMA

Dès le début de FMA, un don substantiel de 50 mille dollars permet de mettre FMA sur le chemin de son développement. Et les soixante-neuf premiers donateurs montrent l'intérêt que portent les membres de AQPA et sa communauté envers FMA. Le Tableau 5 montre que le nombre de donateurs a diminué dans les premières années alors que la directrice générale Louise Bourbonnais quitte AQPA et participe au transfert des pouvoirs vers une nouvelle directrice de AQPA, madame Françoise Rollin qui apprivoise tranquillement le monde communautaire, complément au monde de la réadaptation dont elle est issue.

Sous la présidence de Céline Crowe, FMA reprend son envol et devient de plus en plus visible. En parallèle, le nombre de donateurs recommence à augmenter en 2016. La moyenne du nombre de donateurs des cinq premières années est de 57 personnes et double presque lors des cinq années suivantes, pour se situer à 108 personnes en moyenne. L'augmentation du nombre de donateurs peut signifier que FMA a davantage de visibilité et que l'on fait confiance tant à AQPA qu'à FMA, puisqu'on commence à penser à eux lors de décès ou à la suite d'un bel

événement. On peut en déduire qu'une certaine 'fidélisation' des donateurs s'implante petit à petit, malgré un renouvellement des membres d'AQPA au fil du temps.

Depuis 2019-2020, on observe une augmentation régulière du nombre de donateurs. (Voir le Tableau 5). Neuf donateurs persistent depuis 2014. Au cours de la dernière année, 45% des donateurs se sont manifestés deux années de suite. Cette année, FMA a intéressé deux nouveaux grands donateurs, qui ont contribué à l'augmentation notable des revenus.

Ainsi il est possible de dire--en lien avec l'année du 40^e anniversaire de AQPA-- que le nombre de donateurs est à son plus haut et que les dons recueillis sont aussi à un niveau record.

Comme le montre le Tableau 6, la majorité des dons reçus par an sont inférieurs à 200\$. Ce sont les personnes qui ont donné 10 000\$ et plus qui contribuent à maintenir une moyenne des revenus annuels. FMA compte trente-quatre grands donateurs, c'est-à-dire les personnes qui ont donné au total plus de 1000\$ depuis 2014. La plupart des donateurs sont des proches de personnes aphasiques.

Tableau 5. Nombre de donateurs à FMA au fil du temps

| Année | Nombre de donateurs |
|--------------|----------------------------|
| 2013-14 | 69 |
| 2014-15 | 58 |
| 2015-16 | 37 |
| 2016-17 | 44 |
| 2017-18 | 76 |
| 2018-19 | 66 |
| 2019-20 | 90 |
| 2020-21 | 117 |
| 2021-22 | 124 |
| 2022-23 | 141 |

Comme le montre le Tableau 6, la majorité des dons reçus par an sont inférieurs à 200\$. Ce sont les personnes qui ont donné 10 000\$ et plus qui contribuent à maintenir une moyenne des revenus annuels. FMA compte trente-quatre grands donateurs, c'est-à-dire les personnes qui ont donné au total plus de 1000\$ depuis 2014. La plupart des donateurs sont des proches de personnes aphasiques.

Tableau 6. Valeur des dons effectués à FMA depuis 2014

| Valeur des dons | Nombre |
|-----------------|--------|
| 1-49\$ | 89 |
| 50-99\$ | 102 |
| 100-199\$ | 165 |
| 200-499\$ | 116 |
| 500-999\$ | 27 |
| 1000-4999\$ | 25 |

Le total moyen des dons annuels est de **41 299\$**. Le montant total des dons reçus chaque année variera. (Voir le Tableau 7). Non seulement le nombre de donateurs influencera le montant total de dons reçus, mais c'est surtout le nombre de grands donateurs qui fait fluctuer positivement les totaux annuels. Aussi, Il est possible que les variations dans le montant total de dons annuels soient en fonction de l'effort consenti à la sollicitation.

Tableau 7. Montant total des dons par an

| Année | Total des dons reçus |
|--------------|----------------------|
| 2013-14 | 50 000 |
| 2014-15 | 30 812 |
| 2015-16 | 22 383 |
| 2016-17 | 3 779 |
| 2017-18 | 51 225 |
| 2018-19 | 33 990 |
| 2019-20 | 37 936 |
| 2020-21 | 59 618 |
| 2021-22 | 29 954 |
| 2022-23 | 93 293 |
| TOTAL | 412 990 |

Pour maintenir les revenus au niveau de la moyenne annuelle, il faut sans cesse recruter de nouveaux donateurs. Plusieurs se désistent soit parce que leur proche est décédé, soit que la personne ne fréquente plus AQPA. Les nouveaux donateurs proviennent largement du bassin des nouvelles familles qui s'inscrivent aux activités de AQPA. On constate que les décès sont aussi sources de revenus

En 2020-21, un coordonnateur était en fonction et ses initiatives, dont la vente de masques en lien avec la Covid-19 et l'encan de photographie, par exemple, ont rapporté plus qu'habituellement. Toutefois, les revenus plus importants cette année-là n'ont pas réussi à dépasser de façon significative l'investissement qu'il a fallu consentir en salaire et autres dépenses.

A partir de 2021, le recrutement de nouveaux donateurs s'est imposé impérativement. Au cours de la période intense de Covid-19 un nombre significatif de donateurs se sont désistés, plusieurs membres étant soit décédés, soit désintéressés des ateliers virtuels, ceux-ci n'étant pas accessibles à tous. Néanmoins, c'est aussi grâce aux activités virtuelles que de nouveaux adhérents se sont manifestés.

En 2022-23, la visibilité apportée par les événements entourant le 40^e anniversaire de AQPA (*Mots croisés, Spectacle 40 ans d'histoire...*) et leur promotion a significativement contribué au succès des sollicitations. Il demeure que l'augmentation de 319% des revenus est due en grande partie à la générosité de quatre grands donateurs.

Comme pour toute fondation, le défi permanent de FMA consiste à fidéliser ses donateurs, à en augmenter le nombre et à trouver de grands donateurs inspirés par la cause de FMA, les personnes aphasiques.

4 - Les moyens par lesquels FMA se fait connaître et recueil des dons

FMA a bonifié au fil du temps les manières par lesquelles elle effectue des sollicitations. Sont décrits ci-après les moyens qui ont été pris.

- L'accès au Registre AQPA-FMA a permis pendant dix ans d'identifier et de contacter par infolettre ou publipostage toute nouvelle personne qui vient à AQPA ou à FMA, quel que soit son statut : personne aphasique proche, bénévole, intervenant, partenaire, donateur. Toutefois, pour respecter la Loi 25 sur la protection des renseignements personnels, la FMA se dote d'un registre indépendant et comptera sur la collaboration d'AQPA pour connaître les nouveaux venus.
- La page Fondation sur le site web aphasie.ca et JE FAIS UN DON sur la page d'accueil à laquelle réfère le site web de FMA (fondationmaisonaphasie.ca) laquelle présente toutes les formes de dons dûment explicitées et qui conduisent soit à poser un geste, soit à contacter FMA.
- Le site web fondationmaisonaphasie.ca ainsi que la vidéo de la page d'accueil renseignent les donateurs. La version anglaise est en cours d'élaboration.

- Les rapports financiers annuels ainsi que les rapports d'activités qui sont sur le site web donnent de la crédibilité aux actions de FMA.
- La page Facebook de FMA donne des renseignements.
- Les infolettres bilingues (Espace-Aphasie), qui furent imprimées au début de leur existence ont été acheminées en ligne vers 11 000 lecteurs environ, à des rythmes irréguliers par le logiciel MailJet et aussi sur Arrondissement.com. En 2022, il y a eu 15 infolettres en raison du nombre d'événements à annoncer. Depuis 2023, l'infolettre se s'intitule NOUVELLES DE LA FONDATION et son contenu s'en tient aux événements philanthropiques.
- Deux publipostages par année sont envoyés aux principaux donateurs, ce qui représente plus de 600 personnes.
- Tous les événements dont, par exemple, la soirée reconnaissance, l'encan de photos, la participation au 40^e de l'AQPA, la participation aux *Mots croisés autour de l'aphasie* consolident les liens avec les donateurs.
- La page de dons du programme-souvenir du 40e de l'AQPA et l'enveloppe préadressée à FMA insérée dans ce programme sont donnés aux nouveaux venus à AQPA.
- Les contacts personnels et les réseaux des administrateurs et de la directrice sont sollicités.
- Les rencontres personnelles des personnes aphasiques aux événements sociaux, aux *Mots croisés* en 2022, dans leurs ateliers, à la chorale leur permettent de prendre connaissance de l'existence de FMA et d'y contribuer s'il leur est possible de le faire. Des rencontres des participants aux ateliers ont été tenues afin d'obtenir leur consentement sur l'utilisation de leurs renseignements personnels.
- Un dépliant a été publié afin d'informer les donateurs sur les buts de la fondation ainsi que sur son impact. Les administrateurs y sont présentés. Il a été remis aux employés, aux participants rencontrés lors des ateliers et diffusé par publipostage à l'automne 2023.

Une question se pose maintenant : comment obtenir des revenus plus substantiels pour des projets d'envergure. Bien que la situation financière de FMA évolue positivement, mais lentement, elle devra être bonifiée pour concrétiser un projet d'habitation.

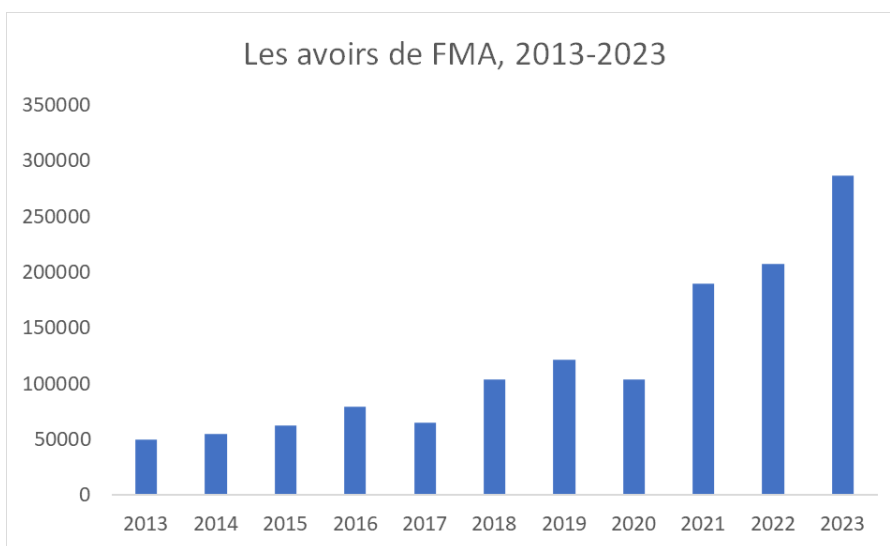
5 - Évolution des avoirs de FMA de 2014 à 2023

Sans surprise, les avoirs de FMA ont progressé au travers des années et ont atteint un maximum en 2023. Les sommes recueillies sont régulièrement placées dans divers véhicules financiers en fonction d'une politique de placement dont s'est dotée le CA de FMA.

Selon les états financiers de 2023, la note 5 indique que les dons à la Fondation du Grand Montréal de 135 000\$ valaient 140 989\$ au 31 mars 2023. Par ailleurs, FMA a un actif de 145 585\$. Une partie de ce montant, 64 119\$ a été placé dans d'autres types de véhicules d'investissement selon la note 4 du Rapport financier annuel au 31 mars 2023.

Les avoirs de FMA au 31 mars 2023 se chiffrent à 286 574\$ et, de ce montant, 205 108\$ sont l'épargne accumulée.

Figure 1. Évolution des avoirs à travers les 10 ans de son existence selon les états financiers annuels



6 - Dons et contributions au fonctionnement de AQPA

FMA recueille des dons dans le but d'aider AQPA, ce qui est fait tous les ans et de plus en plus. Alors qu'au début de la FMA, les contributions financières étaient issues de grands dons ou bien FMA donnait bénévolement de son temps.

Parmi les types de contributions, l'Agence du Revenu du Canada exige qu'un minimum de 3,5 % soit donné envers un organisme charitable, pour une fondation dont les avoirs sont moins d'un million de dollars. C'est le contingent, décrit plus bas.

6.1 - Le contingent selon la définition de l'ARC

"Le contingent des versements d'un organisme de bienfaisance enregistré est le montant **minimum** que cet organisme est tenu de dépenser chaque année sur ses propres activités de bienfaisance, ou au moyen de dons versés à des [donataires reconnus](#) par exemple, à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés. Le calcul du contingent des versements est fondé sur la valeur des biens qu'un organisme de bienfaisance **n'utilise pas** pour la réalisation d'activités de bienfaisance ou pour son administration."

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/exploitation-organisme-bienfaisance-enregistre/exigences-relatives-depenses-annuelles-contingent-versements/calcul-contingent-versements.html>

Tableau 8. Montant du contingent minimum annuel à donner à AQPA

| Année | Contingent |
|-------|------------|
| 2019 | 2 274 \$ |
| 2020 | 2 761 \$ |
| 2021 | 2 832 \$ |
| 2022 | 4 238 \$ |
| 2023 | 2 818 \$ |

Cette information sur le contingent, utile pour se gouverner conformément aux exigences de l'ARC, permet de voir que FMA distribue des sommes à AQPA qui dépassent ce minimum, tel qu'exposé dans les paragraphes suivants. Voir le Tableau 8.

6.2 - Contributions et dons à AQPA au fil des ans

Les premières années d'existence de FMA sont marquées par un échange de ressources entre AQPA et FMA. Comme la directrice générale de FMA occupe un bureau dans les locaux de AQPA, dès 2018 FMA propose de contribuer une petite somme sans qu'AQPA n'ait de demande à faire, et qui s'appelle une "contribution au loyer", montant qui sera ajusté et proposé annuellement. Voir le Tableau 9.

Dès que FMA a des avoirs de 100 000\$, elle cherche à mieux définir les fonctions des contributions données à AQPA. Ainsi à partir de 2018-19, FMA finance des petits projets que AQPA choisi, comme le transport adapté pour les membres, et en 2019-20, pour les visites amicales, un montant de 8 500\$. Plus tard, les dons de FAM servent à un fonds d'urgence, à de la formation à la communication des bénévoles et employés, à des billets de théâtre offerts au membres d'AQPA pour aller voir la pièce de théâtre, *Maurice*. Cette pièce raconte la vie d'une personne aphasique, Maurice, à partir d'entrevues avec lui.

FMA - BILAN 2013-2023

A remarquer, FMA complète depuis 2012-22 les honoraires de la cheffe de chœur afin de soutenir, entre-autres, sa participation au spectacle des 40 ans d'AQPA et des 10 ans de FMA.

Autres éléments à noter dans le Tableau 9, ce sont les sommes indiquées comme des dons dédiés. En 2019-20, 10 000\$ de Marilyn Takefman, veuve de Stanley Backman, ont servi à l'insonorisation de la salle de répétition de la chorale.

En 2022-23, FMA reçoit un autre don dédié de 25 000\$ de la part de M. Raymond Batrie. 15 000\$ servira pour le renouvellement du mobilier d'AQPA et 10 000\$ pour à aider au transport des personnes aphasiques. Cette somme sera a versée à AQPA au fur et à mesure de ses dépenses et c'est pourquoi elle n'apparaît pas dans ce Tableau.

| Tableau 9. Contributions financières et non financières de FMA envers AQPA et ses activités. | | | | |
|---|--|--------------------------|--------------------------------|---------------|
| Années | Projet financé | Contribution AQPA | Contribution loyer AQPA | Total |
| 2015 | Remboursement du salaire de l'adjointe administrative* | 21 000 | 0 | 21 000 |
| 2016 | Remboursement du salaire de l'adjointe administrative* | 9 000 | 0 | 9 000 |
| 2017 | | 0 | 0 | 0 |
| 2018 | Remboursement du salaire de l'adjointe administrative* | 2 205 | 0 | 2 205 |
| 2019 | Transport adapté | 4 194 | 2 940 | 7 134 |
| 2020 | Don dédié de 10 000\$ insonorisation; 8500\$ visites amicales | 18 500 | 3 022 | 21 522 |
| 2021 | Promotion: temps du coordonnateur | 1 875 | 4 320 | 6 195 |
| 2022 | Fonds d'urgence | 2 832 | 4 230 | 7 062 |
| 2022 | Contribution aux honoraires de la cheffe de chœur de AQPA | 4 330 | | 4 330 |
| 2023 | Formation à la communication, billets Maurice pour membres AQPA, impressions | 6 422 | 3 235 | 9 657 |
| 2023 | Contribution aux honoraires de la cheffe de chœur de AQPA | 6 172 | | 6 172 |
| | | | | |
| | Total | 74 325 | 17 747 | 92 072 |
| | Valeurs de quelques autres contributions en 2022-23 | | | |
| 2023 | Rédaction, publication, impression de <i>Nos activités</i> | | | 7 000 |
| 2023 | 40e de l'APQA (fil narratif, programme-souvenir, organisation) | | | 32 700 |

| | | | |
|---|---|--|----------------|
| 2023 | Promotion-publicité (infolettres, mise à jour du site web d'AQPA) | | 21 663 |
| 2023 | Liste des salles accessibles à Montréal | | 700 |
| 2023 | Étude sur l'image de marque (Classe de design, Université Laval) | | 5 000 |
| | Total | | 67 063 |
| | Si on additionne tout | | 159 135 |
| * Note. En 2015, 2016, 2018, le versement à l'AQPA équivaut au remboursement du salaire de l'adjointe d'AQPA pour son travail à la FMA et l'organisation des concerts de la chorale. | | | |

6.3 - Autres moyens par lesquels FMA soutient AQPA

Comme on peut le voir dans le Tableau 9 ci-dessus la valeur estimée de diverses contributions est rapportée, dont la plupart sont liées aux communications au bénéfice d'AQPA. Celles-ci ont été assumées par Louise Bourbonnais depuis 2010 jusqu'à l'embauche par AQPA en mai 2023 d'un agent de communication. La valeur du temps qu'elle a ainsi dédié à diverses rédactions n'a jamais été comptabilisée, sauf pour celles plus récentes, mentionnées au Tableau 9.

En 2022-23, au Tableau 9 on peut aussi voir que FMA a soutenu AQPA de différentes manières :

- en lui remettant la liste des salles adaptées à Montréal au terme d'un long travail réalisé par Audrée Bergeron alors employée de FMA, d'une valeur de 700\$, en vue de choisir une salle de spectacle appropriée pour celui de ses 40 ans ;
- en faisant la promotion de la plupart de ses activités pendant 13 ans dans l'infolettre *Espace-Aphasie* ; Ayant réécrit aphasie.ca, le site Internet d'AQPA en 2010, L. Bourbonnais l'a mis à jour régulièrement jusqu'en 2020.
- En créant le spectacle *40 ans d'histoire et de vie...et* en faisant sa promotion par les moyens de communication habituels;
- L. Bourbonnais a créé la vidéo requise pour que l'AQPA soit choisie par la classe de design-image de marque de l'Université Laval. Une fois choisie, durant un semestre universitaire APQA et FMA ont bénéficié des questions et commentaires d'une équipe d'étudiants qui devaient, comme travail de fin d'études, monter un dossier complet sur un choix de trois images de marque et sur leur utilisation sur divers supports. Les résultats de qualité professionnelle ont été fournis gratuitement à l'AQPA et FMA, sans obligation de s'en servir.

De plus, FMA a effectué des contributions qui ne sont pas chiffrées et ne sont pas mentionnées au Tableau 8. Elles sont relativement récentes, par exemple :

- Michelyne Hubert a animé un atelier sur le slogan du 40^e, et fut l'instigatrice des *Mots croisés autour de l'aphasie* (près de 120h données en une seule année);
- Guylaine Le Dorze a donné gracieusement une conférence dans le cadre des *Mots croisés autour de l'aphasie*. Son temps de préparation et de participation est estimé à 35 heures;
- Les outils de communication de FMA ont également servi à recruter des votes pour le concours de l'Industrielle Alliance auquel était inscrit AQPA;
- Les mêmes outils ont servi au recrutement de chanteurs pour le Chœur de l'aphasie, de même qu'à faire connaître la pièce *Maurice* présenté par le Théâtre d'aujourd'hui en janvier 2023;
- De nombreuses heures de bénévolat ont été accordées dont AQPA a tenu compte dans ses statistiques annuelles, et certaines personnes ont été invitées par Louise Bourbonnais à donner des services bénévolement à AQPA dont Chloé Dugré-Morand (qui fut par la suite embauchée), Louise Francoeur, Nadia Abdelahad, et M. Lardjane qui traduit les infolettres *gratuitement*, mais qui fut embauché durant le congé de maternité de Nancy Trudeau.
- La publication de la brochure publicitaire *Nos activités* a été entièrement défrayée par FMA, bien que réalisée avec la collaboration de AQPA. Elle met en valeur la variété des ateliers de AQPA et montre aussi ses besoins. L'impression a coûté 2000\$; la recherche, la rédaction et l'édition n'ont rien coûté à AQPA mais valent au moins 5000\$
- Durant l'été 2020, alors que le confinement réduisait les possibilités de rencontres, FMA a organisé un concours de photographie avec jury de professionnels, et prix obtenus par commandites de la maison Gosselin. Un événement en présence a souligné la sélection des gagnants et toutes les photos ont été mises sur internet.
<https://www.youtube.com/watch?v=OB3yGsTOLKY>
- APQA et FMA ont dû déménager plusieurs fois et plus récemment d'un local sur la rue Laurier vers son emplacement actuel en 2016 sur la rue St-Hubert et en 2020 du 4^e étage au 5^e. FMA a largement contribué à faire ce déménagement, et ce bénévolement.
- FMA a aussi fait des *recherches de subventions pour les activités de AQPA*. Malgré une lancée prometteuse, car soutenue par Bérard Riverin qui avait recommandé FMA auprès de la Fondation Jeanne-Esther et se serait entremis auprès de la ministre Marguerite Blais, de National, une entreprise de publicité et d'André Chagnon, ainsi qu'auprès de Luc Maurice, propriétaire du groupe Maurice alors bien connu de la présidente Céline Crowe (voir p.v. des 19^e et 20^e réunion du CA de FMA), ces démarches furent interrompues en 2020, non seulement à cause du confinement imposé par l'épidémie de Covid-19, qui a aussi mis fin au comité des communications, mais aussi par une décision de l'AQPA visant à récupérer intégralement les activités entourant les demandes de subvention.

7 - Le personnel à FMA

Sauf les premières années et certaines exceptions, les activités menées par FMA furent offertes bénévolement. Toutefois, à travers les années, selon des projets dont s'est doté FMA, des personnes ont été embauchées et les sommes accordées à leur rémunération sont présentées dans le Tableau 10. Ce tableau rapporte également les autres charges de FMA et les produits annuels. Les produits diffèrent des dons, car ont été calculés les intérêts perçus ainsi que diverses autres formes de revenus. En 2015 et 2016, les salaires étaient des remboursements à l'AQPA pour le salaire d'une adjointe, car son temps était partagé entre FMA et APQA. Elle organisait des concerts, des événements (party de Noël ou autres), et veillait aux listes de FMA. Les montants versés à l'AQPA sont des remboursements faits par la fondation à l'association qui la payait en un seul versement, indifféremment de l'attribution de son temps, qui était calculé pour être remboursé.

En 2019-20 : Chloé Dugré-Morand fut embauchée comme adjointe administrative un jour/semaine et, en 2021-22, Rayane Lardjane travailla sporadiquement à émettre des reçus pour dons. En 2020-21, trois semaines avant le confinement causé par la Covid-19, François Gschwind fut embauché à titre de coordonnateur à la FMA. Son contrat l'obligeait à percevoir l'équivalent de son salaire au cours de la première année. En raison des conditions défavorables à la sollicitation, FMA dut mettre fin à son emploi au terme de neuf mois. De plus en 2020-21, F. Gschwind a été prêté à l'AQPA pour l'organisation du concours de photographie et de sa promotion. En raison de faibles revenus certaines années, le total sur les 10 ans des salaires et honoraires payés correspondent à 22% des revenus et à 59% des charges totales. Voir le Tableau 10.

Tableau 10. Rémunération d'employés, charges et produits de FMA

| Année | Salaires/honoraires | Autres charges (sans le don AQPA) | Produits |
|---------------|----------------------------|--|-----------------|
| 2013-14 | 0 | | 50 000 |
| 2014-15 | 21 000 | 26 786 | 31 637 |
| 2015-16 | 9 805 | 15 172 | 23 149 |
| 2016-17 | 621 | 5 627 | 7 706 |
| 2017-18 | 11 310 | 17 055 | 58 419 |
| 2018-19 | 3 047 | 13 922 | 34 585 |
| 2019-20 | 11 352 | 24 582 | 25 546 |
| 2020-21 | 54 454 | 69 897 | 156 268 |
| 2021-22 | 2 109 | 18 053 | 36 457 |
| 2022-23 | 1 360 | 4 873 | 94 668 |
| Totaux | 115 058 | 195 967 | 518 435 |

8 - La situation de l'APQA

Pour prendre le pouls des besoins de l'AQPA, on se réfèrera au document soumis annuellement par AQPA au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) dans le cadre des demandes de rehaussement. Au moment d'éditer la brochure *Nos activités*, en 2020, des besoins avaient été chiffrés, le but de ce dossier étant d'obtenir un soutien aux priorités d'AQPA.

Les ressources auxquelles AQPA s'adresse pour financer ses projets, les exécuter et en rendre compte prend un temps considérable. Jusqu'à présent, une bonne part du temps de la direction générale de AQPA et du secrétaire de AQPA (bénévolement) s'y consacrent. Les organismes et personnes qui financent la plupart des activités de AQPA sont:

PSOC (MSSS)
APPUI, projet SAPPA (depuis 2013)
Ministère des aînés, projet QADA (2021-2023)
PAAQ – Programme Action Aînés Québec
Fondation Mirella et Lino Saputo
Emploi Été Canada
Ville de Montréal
Alter Go
L'Industrielle Alliance
Dons de particuliers
Dons du député
Dons In Memoriam

Aussi, pour bien saisir la situation financière de l'AQPA, se référer aux états financiers annuels disponibles sur demande.

En marge de la création du fonds Théorêt-AQPA à la Fondation du Grand Montréal, décision du CA d'AQPA en 2022, deux 'conversations' ont eu lieu entre le CA de la FMA et celui de l'AQPA en mars et mai 2023. Divers constats émergent de cette décision et des discussions. Parmi ceux-ci, la FMA souhaite que le fonds Théorêt-AQPA soit dédié à un ou des projets précis déterminés par l'AQPA auxquels la FMA pourrait s'associer pour en bonifier le financement et ce dans le but de poursuivre la collaboration avec l'AQPA.

9 - Opportunités de développement

En marge des conversations avec le CA de AQPA, FMA a voulu réfléchir à son avenir. En effet, il semble opportun en 2023 que FMA reprenne le dossier du projet d'habitation pour personnes vivant avec l'aphasie et d'en faire son principal objet de sollicitation, d'autant plus que le projet Convergence Griffintown n'est plus actif par la fin de la subvention Accès-Logis annoncée par le gouvernement du Québec en 2023. De plus, FMA souhaite se développer pour mieux rendre

opérationnel ce projet d'habitation et soutenir sa construction. Devant la situation, le CA de FMA a réfléchi à quelques activités qu'elle pourrait poursuivre en 2023-24. Par exemple:

- Trouver d'autres projets d'habitation auxquels les membres de AQPA pourraient se joindre.
- Développer des liens avec des organismes similaires dans le but de recevoir des invitations à les rejoindre dans d'autres projets d'habitation.
- Développer une expertise susceptible d'aider les personnes aphasiques aux prises avec des difficultés de logement en faisant par exemple, une liste des subventions gouvernementales dont peuvent profiter les gens à faibles revenus, la publier et en informer les membres de AQPA qui pourraient en bénéficier.
- Créer une entreprise d'économie sociale – la Maison de l'aphasie - de type coopérative.
- Se trouver des partenaires dans le domaine de l'immobilier ou le monde de l'habitation pour personnes vivant avec des déficiences.
- S'informer auprès de la Fondation Martin
Matte <https://www.fondationmartinmatte.com/demande-de-soutien/>

Les membres du CA ont discuté d'autres orientations futures de FMA et proposent diverses voies pour se développer. L'augmentation du CA avec compétences en affaires et marketing est toujours souhaitable afin de créer un plus grand réseau de solidarité à Montréal.

Une autre orientation envisagée est d'ouvrir la FMA à soutenir d'autres projets ou groupes au bénéfice de personnes aphasiques. Par exemple, les idées suivantes ont été évoquées sans que nous n'ayons pris de décision.

- Ouvrir la fondation à d'autres organismes qui offrent des services aux personnes aphasiques et leurs proches;
- Ouvrir la Fondation à des projets pilotes offrant de nouveaux services aux membres de AQPA, par exemple, des loisirs adaptés;
- Ouvrir la Fondation à des étudiants ou chercheurs qui voudraient effectuer des projets de recherche au bénéfice de AQPA et avec ses membres;
- Ouvrir la Fondation à l'organisation de services de répit, à l'organisation de vacances aux membres, par exemple.

Conclusion

Au terme de ses dix premières années, FMA dispose d'un site Internet qui lui est propre et d'une structure d'accueil légale, comptable, et financière bien en place pour toutes les sortes de dons que pourraient lui offrir des personnes intéressées par la cause des personnes aphasiques. Ses donateurs sont de plus en plus nombreux à croire en sa mission et l'encouragent régulièrement. Néanmoins ils sont à fidéliser et à renouveler d'une année à

l'autre. FMA a accru sa propre visibilité ainsi que celle d'AQPA. FMA a aussi développé un certain avoir sur 10 ans s'approchant de 300 000\$, dont plus de 200 000\$ sont placés dans des véhicules d'épargne.

En parallèle, la FMA a donné plus de 90 000\$ à l'AQPA pour divers projets. La FMA a aussi aidé bénévolement l'AQPA, à travers les années, de manière significative. La FMA continuera d'aider APQA selon sa politique d'attribution adoptée lors de la 36^e réunion de son conseil d'administration.

En effet, les autres besoins des personnes aphasiques demeurent et l'AQPA a fait et continue de déployer un effort remarquable pour obtenir des subventions pour soutenir ses différents programmes et services. La FMA espère continuer à contribuer à l'accroissement des services pour le bien des personnes aphasiques.

Pour s'acquitter des différents volets de la mission, la FMA choisit maintenant de mettre en priorité le projet de Maison. Dans le contexte actuel sévit une crise du logement affectant la population du Québec et de Montréal. Les membres de l'AQPA, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap sont loin d'être épargnées par cette crise. Il est fort possible que des personnes aphasiques vivent des difficultés de logement graves dont nous n'avons pas la pleine mesure. Or, aucun service d'aide au logement ou habitation adaptée aux caractéristiques propres des personnes aphasiques n'existe. La FMA s'est donné ce défi, relevons-le pour qu'il soit réalité dans les prochaines années.

Confiante en l'appui de ses donateurs et de ses sympathisants, FMA poursuivra sa mission, car ses dix premières années lui auront prouvé qu'il est possible de créer un milieu et des services inédits lorsque la conviction s'arrime à l'engagement de ses administrateurs, des intervenants, et du milieu soudé par l'aphasie.

Novembre 2023